

Intégrer le bilan de compétences dans son activité d'accompagnement

RS7507 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315m, 332t
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/01/2026
Date d'échéance	28/01/2029

Certificateur(s)

ABORIA · SIRET : 89168265000017

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ARBRE DE VIE	90418376100025	Former
CINDY LEFEVRE	84972965200032	Former
MARLENE PENNACCHIO	51842343900034	Former et organiser l'évaluation
VB COACHING	39914606700034	Former
VB FORMATION	98988519900012	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Intégrer le bilan de compétences dans son activité d'accompagnement » vise à permettre à des professionnels de l'accompagnement déjà en activité de compléter leur pratique en intégrant la conduite de bilans de compétences, dans le respect des exigences réglementaires et qualité.

Si ces professionnels peuvent s'appuyer sur les savoir-faire relationnels et analytiques qu'ils maîtrisent déjà dans leurs activités actuelles, il leur est nécessaire d'acquérir des compétences spécifiques à la démarche de bilan de compétences, notamment sur le plan méthodologique. En effet, le bilan de compétences, encadré juridiquement, requiert une posture et des outils spécifiques permettant de faire émerger, structurer et formaliser un projet professionnel cohérent, en lien avec les réalités du marché et les ressources du bénéficiaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Conduire un entretien d'investigation centré sur les parcours, les aspirations et les freins/contraintes éventuels, notamment ceux engendrés par les situations de handicap du bénéficiaire, en mobilisant des techniques et outils de questionnement et d'explicitation adaptés, afin de faire émerger une problématique et des objectifs professionnels clairs.
- Identifier les ressources mobilisables du bénéficiaire (compétences, connaissances, aptitudes, intérêts...), à partir de l'analyse de ses expériences professionnelles et extraprofessionnelles et des résultats des outils d'évaluation mobilisés, afin d'objectiver ses compétences transférables et son potentiel de développement.
- Explorer les pistes et opportunités professionnelles compatibles avec les ressources, attentes et contraintes du

bénéficiaire, en s'appuyant sur les données disponibles en lien avec le marché et les différents environnements professionnels (référentiels métiers, études sectorielles, témoignages/enquêtes...), afin de permettre au bénéficiaire d'évaluer la faisabilité des différentes options envisagées.

- Faciliter la construction progressive, par le bénéficiaire, d'un projet professionnel réaliste et cohérent, en lui proposant des activités et outils d'aide à la décision (analyse de poste, immersion, interviews...), afin de l'amener à formaliser son projet et son plan d'action (étapes de mise en œuvre, moyens...) de façon éclairée et autonome.
- Intégrer les exigences réglementaires et qualité applicables à l'accompagnement au bilan de compétences dans sa pratique professionnelle (processus, documentation contractuelle, outils...), en s'appuyant sur une veille dédiée et en réalisant les différentes démarches associées (Qualiopi, relatives au respect des normes environnementales et à la transition écologique...), afin de garantir la conformité, la traçabilité et la sécurisation continues des dispositifs mis en œuvre.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 modifié par le Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour la formation continue :

- Être un professionnel de l'accompagnement en exercice
- Ou justifier d'une expérience minimum d'un an dans le champ du professionnel/des ressources humaines

Prérequis pour la candidature individuelle :

- Être un professionnel expérimenté de l'accompagnement au bilan de compétences. Pouvoir justifier de la réalisation d'au moins 25 accompagnements en bilan de compétences sur les 3 dernières années.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Deux personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification :

Deux professionnels extérieurs à ABORIA dont la qualité est en lien avec la certification visée. Un de ces deux professionnels occupe la fonction de Président du Jury

Base légale

Date de décision	28/01/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/01/2029
Date de dernière délivrance possible	27/07/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Formation Intégrer le Bilan de Compétences dans son activité d'Accompagnement - ABORIA

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7507/>

Où se former

Formations référencées	5
------------------------	---

Organismes	4
Régions couvertes	3
Prix indicatif	1 500 € – 3 000 €
Durée	21 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	11 %
Période	06/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	11 300 €
Coût moyen par dossier	1 614 €
Durée moyenne	26 h
Période	04/2026 – 08/2026
France compétences	85 %
Reste à charge titulaire	13 %
France Travail	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.